

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE MOTOCROSS 2026



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

LIGUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, il convient de se référer au code sportif de la FFM, aux R.T.S (règles techniques et de sécurité) aux règles générales et règlements de la discipline motocross de l'année en cours disponibles sur le site : <http://www.laura.org/>

ARTICLE 1 – CHAMPIONNATS

La Ligue motocycliste Auvergne Rhône Alpes met en compétition pour la saison 2026 le championnat de ligue Jeunes de motocross. Les catégories sont les suivantes :

Dénomination de MASTER Jeunes de ligue	Classes et cylindrées	Licences	Guidon CASM	Ages
50cc	Classe 1 50cc d'origine Diamètre roues avant 10 ou 12 pouces et 10 pouces à l'arrière	Licence délivrée par la FFM de type INJ, LUE, CEX et NJ	Guidon de bronze minimum	6 ans révolus à 8 ans maximum le 31 décembre 2026
65cc	Classe 1 65cc	Licence délivrée par la FFM de type INJ, LUE, CEX et NJ	Guidon d'argent ou d'or	7 à 11 ans
85cc	Classe 1 66 à 85cc	Licence délivrée par la FFM de type INJ, LUE, CEX, NJ et NCO	Guidon d'argent ou d'or pour les – de 12 ans CASM pour les + de 12 ans	10 à 15 ans

Spécificités

En 65cc la catégorie se décompose en 2 sous catégories :

*65cc Poussin : 7 ans **révolus** jusqu'à 9 ans maximum **au 31 décembre 2026**

*65cc Pupille : 10 ans **dans l'année** jusqu'à 11 ans maximum **au 31 décembre 2026**

En 85cc la catégorie se décompose en 3 sous catégories :

*85cc Benjamin : 9 ans **révolus** jusqu'à 11 ans maximum **au 31 décembre 2026**

*85cc Minime : 12 ans **dans l'année** jusqu'à 13 ans maximum **au 31 décembre 2026**

*85cc Cadet : 14 ans **dans l'année** jusqu'à 15 ans maximum **au 31 décembre 2026**

ARTICLE 2 – GENERALITES

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discréption de la commission de motocross.

Le championnat de ligue Jeunes se déroule sur 4 épreuves :

ZONE	DEPARTEMENTS	NOM
MCF	03 – 15 – 42 – 43 – 63	Massif Central Forez
PSAR	01 – 69 – 73 – 74	Pays de Savoie, Ain et Rhône
DAI	07 – 26 – 38	D.A.I Drôme, Ardèche et Isère
CANTAL	15	Trophée du Cantal

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Le siège social du club détermine sa zone de rattachement.

Aucune autre course incluant une des catégories du championnat de ligue Jeunes ne peut être organisée sur le territoire de la ligue Auvergne Rhône Alpes le jour d'une épreuve de ce championnat.

Le club organisateur de l'épreuve est responsable du bon déroulement de la manifestation, et, à ce titre se doit de mettre à disposition le personnel nécessaire (directeur de course adjoint, un commissaire sportif, commissaires de pistes, équipe d'entretien de piste, contrôleurs techniques et contrôleurs administratifs, ...).

Les officiels désignés ne s'occupent que de la partie sportive de la manifestation.

La désignation d'un délégué et d'un directeur de course est faite par la commission Auvergne Rhône Alpes en concertation avec les clubs organisateurs pour le bon fonctionnement des épreuves.

Déléguée :

HUGUES Dorian
06 80 93 61 74 – dorian@hugues.biz

Le club organisateur d'une épreuve de championnat de ligue Jeunes s'engage à respecter le présent règlement.

ARTICLE 3 – NUMERO DE COURSE – INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

Le championnat de ligue Jeunes est réservé aux licenciés de la ligue Auvergne Rhône Alpes inscrits dans les temps et titulaires d'une licence FFM pour l'année en cours.

Dix jours avant l'épreuve, il est ouvert aux pilotes des ligues extérieures et licences « une manifestation » dans la limite des places disponibles.

Les pilotes titulaires d'une licence INTER Jeunes peuvent être classés dans la catégorie correspondante.

Un pilote ne peut participer qu'à une seule catégorie sur une même épreuve.

Les plateaux 50cc, 65cc et 85cc sont composés d'un maximum 45 pilotes à concurrence de la capacité d'homologation de la piste.

Numéro de course

Les pilotes conservent les numéros de course qu'ils ont demandé pour les championnats de zone.

Inscription aux épreuves

Les engagements se font en ligne sur le site <https://ffm.engage-sports.com>. Le paiement se fait uniquement par CB.

Ce n'est qu'une fois l'inscription validée que le pilote est considéré comme engagé. Cette validation est faite par le secrétariat de ligue.

Le tarif de l'engagement est de :

- *30€ pour la catégorie Espoir 50cc
- *50€ pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Forfait

En cas de forfait ou d'absence, il est impératif de contacter le ou la délégué(e).

Pour tout forfait un droit administratif de 10€ est retenu.

Seules les raisons médicales sont acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement.

Le pilote doit fournir un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivants son forfait.

La déclaration de forfait doit se faire par écrit (e-mail ou courrier). Aucun remboursement n'est effectué si le forfait intervient après la clôture des engagements, soit le 3^{ème} jour précédent la manifestation.

Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve ne peut participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week end (hors championnat de France, trophée ou coupe de France, épreuve FIM ou FIM Europe, sélection fédérale).

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le championnat de ligue Jeunes se déroule sur un jour, sur le même circuit avec d'autres catégories de la zone.

Un pilote ne peut prendre le départ qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essais.

Lors de la première épreuve du championnat de ligue Jeunes, l'entrée en pré grille se fait par ordre d'inscription sur Engage Sports.

Durée des essais et manches

Tests de départ + essais libres de 3 min et 12 min (sauf 50cc un test de départ + 1 essai libre de 10 min)

Essais chronométrés	15 min (sauf 50cc essais chronométrés de 10 min)
---------------------	--

50cc	2 manches de 8 min + 1 tour
------	-----------------------------

65cc	2 manches de 12 min + 1 tour
------	------------------------------

85cc	2 manches de 15 min + 1 tour
------	------------------------------

ARTICLE 5 – CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES – RÈGLES TECHNIQUES

Vérifications administratives

Le pilote doit obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence en cours de validité, ainsi que le livret technique.

Les contrôles sont effectués le samedi sur le circuit et doivent débuter au plus tard à 16h00. Pour les horaires il convient de se référer au règlement particulier de l'épreuve.

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation est considéré comme absent.

Le livret technique est remis lors de la première épreuve et doit être présenté sur chaque épreuve. En cas de perte du livret, le pilote est sanctionné d'une amende de 5€.

Chaque pilote reçoit lors des vérifications un bracelet « pilote » et 2 bracelets « accompagnateurs » (accès zone de panneautage pour mécanicien et panneauteur avec la licence adéquate). L'âge minimum pour accéder à la zone de panneautage est de 14 ans.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Vérifications techniques

Les vérifications techniques sont effectuées le samedi sur le circuit et doivent débuter au plus tard à 16h00. Pour les horaires il convient de se référer au règlement particulier de l'épreuve.

L'attribution des transpondeurs se fait lors des vérifications techniques.

Le pilote doit présenter une machine propre lors de ces contrôles.

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation est considéré comme absent.

Le club organisateur doit désigner un commissaire technique 1^{er} degré ainsi que 2 aides pour l'assister dans sa tâche.

L'organisateur doit prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour prévenir toute bousculade. Un abri couvert doit être prévu pour effectuer les vérifications et éventuellement le démontage des motos.

Pour toute question technique, il convient de se référer au règlement technique des championnats de France de motocross.

Toutes les interventions techniques doivent se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.

Plaques de numéros

Les plaques de numéros doivent être conforme au règlement général du championnat de ligue.

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

La location du transpondeur n'est pas incluse dans l'engagement.

Deux formules sont possibles :

*la location du transpondeur à l'année est de 50€ (réservation sur le site <https://ffm.engage-sports.com> par CB) à restituer à la fin de l'année calendaire ou à renouveler pour la saison suivante.

*la location du transpondeur à l'épreuve est de 15€. Il convient de restituer le transpondeur le soir.

En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, le transpondeur est facturé 50€.

Les pilotes disposent d'un délai de trois jours pour envoyer, à leurs frais, le transpondeur à l'adresse du responsable des transpondeurs.

ARTICLE 7 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points se fait selon le barème ci-dessous pour les championnats de ligue Jeunes 50cc, 65cc et 85cc :

1 ^{er}	25 pts	10 ^{ème}	11 pts	19 ^{ème}	2 pts	28 ^{ème}	1 pt	37 ^{ème}	1 pt
2 ^{ème}	22 pts	11 ^{ème}	10 pts	20 ^{ème}	1 pt	29 ^{ème}	1 pt	38 ^{ème}	1 pt
3 ^{ème}	20 pts	12 ^{ème}	9 pts	21 ^{ème}	1 pt	30 ^{ème}	1 pt	39 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	18 pts	13 ^{ème}	8 pts	22 ^{ème}	1 pt	31 ^{ème}	1 pt	40 ^{ème}	1 pt
5 ^{ème}	16 pts	14 ^{ème}	7 pts	23 ^{ème}	1 pt	32 ^{ème}	1 pt	41 ^{ème}	1 pt
6 ^{ème}	15 pts	15 ^{ème}	6 pts	24 ^{ème}	1 pt	33 ^{ème}	1 pt	42 ^{ème}	1 pt
7 ^{ème}	14 pts	16 ^{ème}	5 pts	25 ^{ème}	1 pt	34 ^{ème}	1 pt	43 ^{ème}	1 pt
8 ^{ème}	13 pts	17 ^{ème}	4 pts	26 ^{ème}	1 pt	35 ^{ème}	1 pt	44 ^{ème}	1 pt
9 ^{ème}	12 pts	18 ^{ème}	3 pts	27 ^{ème}	1 pt	36 ^{ème}	1 pt	45 ^{ème}	1 pt

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Un pilote qui n'a pas franchi le drapeau à damiers n'est pas classé.

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, le classement de l'arrivée de la dernière manche sert à départager les pilotes.

Les classements internes aux catégories 65cc Poussin/Pupille et 85cc Benjamin/Minime/Cadet se font à partir des points de leur place dans les sous catégories des courses.

Les pilotes d'une ligue extérieure ou titulaire d'une licence « une manifestation » sont uniquement classés sur la journée et ne marquent pas de points au classement cumulé. Leurs points sont réattribués.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Les récompenses sont à la charge de l'organisateur. Ce dernier doit récompenser à minima les 3 premiers des catégories ci-dessous :

- *50cc
- *65cc Poussin
- *65cc Pupille
- *85cc Benjamin
- *85cc Minime
- *85cc Cadet

Féminines

S'il y a moins de 5 pilotes dans la sous-catégorie, seule la 1^{ère} est récompensée.

S'il y a 5 pilotes ou plus, les 3 premières sont récompensées.

Une remise des prix du Championnat de ligue Jeunes Auvergne Rhône Alpes se tient lors de la dernière épreuve. Les récompenses sont à la charge de la ligue.

ARTICLE 9 – JURY

Tous les points non prévus par le présent règlement sont tranchés par le jury conformément aux dispositions du code sportif fédéral.

ARTICLE 10 – RECLAMATIONS

Les classements sont affichés. En cas de réclamation, celle-ci doit être remise au directeur de course dans les 30 min qui suivent l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75€ (à l'ordre de la ligue) doit être joint avec chaque réclamation écrite.

Toute pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ses accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.

ARTICLE 11 – DRAPEAU

Le premier tour des essais libres de chaque catégorie se fait sous drapeau jaune fixe sur tous les postes de commissaire de piste.